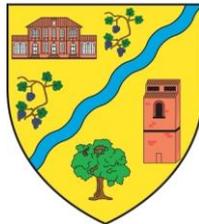


L'ECHO DE VILLEMATIER



Villematier

Numéro : 11



JUIN 2013



EDITORIAL DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Ce début d'année 2013 a vu finalisé ce qui est désormais le blason officiel de notre commune, qui je le rappelle est issu du travail des CE2 CM1 CM2 de l'année passée.

Une plaque le représentant est apposée à l'entrée de la Mairie.

Pour la rentrée de septembre le site internet de Villematier, actuellement dans sa phase active de création, sera progressivement accessible suivant les rubriques renseignées.

Les travaux de réhabilitation du presbytère sont terminés, la remise des clefs aux futurs occupants ayant lieu mi juin. L'exécution des travaux a été compliquée par les conditions météorologiques terriblement défavorables, avec encore une issue incertaine sur les aménagements extérieurs difficiles à terminer. Je rappelle, pour entendre différentes versions, que le presbytère n'a pas été vendu. Il fait l'objet d'un bail emphytéotique au profit de Colomiers Habitat, bail qui peut-être dénoncé à tout moment par la municipalité moyennant le remboursement de l'emprunt en cours fait par cet organisme.

Les travaux d'extension de la garderie/WC cantine scolaire sont en cours, eux aussi affectés par le temps obstinément pluvieux. Tout est mis en œuvre pour que ces locaux soient terminés pour la rentrée scolaire de septembre 2013.

Le compte administratif de l'exercice 2012 que vous trouverez dans la page suivante révèle un excédent de fonctionnement d'un excellent niveau, qui, cumulé avec les reports précédents nous permet :

- ⇒ D'avoir une trésorerie qui raccourcit les délais de réalisation
- ⇒ De ne pas avoir recours à l'emprunt pour les travaux en cours
- ⇒ De conserver un taux de fiscalité communale identique pour la 5^{ème} année consécutive.
- ⇒ D'être en capacité de financer des investissements, alors même que les subventions sont en forte diminution.

Sur ce dernier point, à titre d'exemple, il nous était attribué et financé par le Conseil Général et la Communauté de communes, jusqu'en 2012, 34 883€ HT par an pour la réfection de notre voirie communale (12km). A partir de 2013 l'attribution devient 18 603€ dont 4372€ restant à la charge de la commune. Nous passons donc de 34 883€ à 14 231€, de quoi refaire 200 à 300m de voirie !

Aussi avons-nous budgété pour 2013 150 000€ entièrement autofinancés, pour la réfection de différentes voies ou emprises communales, qui comprendra notamment la mise à niveau de la place de Raygades avec la voie départementale contiguë, et la réfection du tour de l'église et son parking.

Ceci alors même que la compétence voirie a été déléguée à la communauté de communes, mais qui "n'a plus les moyens" de la financer. Je crains que cet exemple ne soit que les prémices d'un désengagement plus général, soit par mesure d'économies "forcées", soit par des choix faits, plus que discutables, laissant les communes, premier ou dernier maillon de la chaîne, de plus en plus dépendantes de leurs propres ressources.

Je vous souhaite à toutes et tous de belles vacances accompagnées du supplément de soleil qui se cache depuis des mois.

Avec l'assurance de nos sentiments dévoués.
Le Maire, Jean-Michel JILIBERT.

Le Budget de la commune

Compte Administratif 2012

Exercice 2012	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	382 108	577 984	195 876
Investissement	95 727	42 152	-53 575

Report exercices précédents

	Déficit	Excédent	
Fonctionnement		572 504	
Investissement		89 316	

Total	477 835	1 281 956	804 121
--------------	---------	-----------	---------

Taux communaux d'imposition 2013

Depuis 2009 le Conseil Municipal vote sans augmentation les taux dont il a la maîtrise. Ces taux communaux sont donc reconduits pour 2013 et s'établissent à :

Taxe d'habitation (TH)	16,42%
Taxe foncier bâti (FB)	7,84%
Taxe foncier non bâti (FNB)	67,73%
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	23,76%

Suite à la question d'un Conseiller Municipal sur les taux, l'information comparative ci-dessous a été donnée à l'Assemblée Municipale.

Au regard de ce tableau, il apparaît que les taux communaux de Villematier sont très raisonnables.

	Taux moyens communaux de 2012 au niveau	
	<i>national</i>	<i>départemental</i>
Taxe d'habitation (TH)	23,83%	25,38
Taxe foncier bâti (FB)	20,04%	22,50
Taxe foncier non bâti (FNB)	48,79%	90,16
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	25,59%	

(Source : Direction Régionale des Finances Publiques Haute Garonne)

NOS JOIES NOS PEINES



Bienvenue à ces
petites étoiles
qui feront briller
les yeux et
rempliront le
cœur d'un
bonheur
lumineux de
tous les parents.

Félicitations

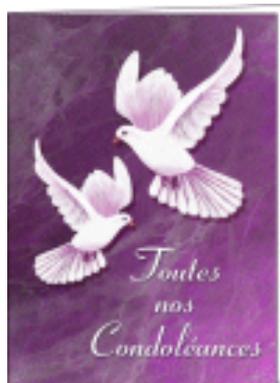
NAISSANCES

DEBAR Tifenn
1 janvier 2013

VOTTERO Enzo
16 janvier 2013

SAUNIER Marily
12 février 2013

LEDUC Tesse
13 février 2013



L'anémone et
l'ancolie ont
poussé dans le
jardin ou dort la
mélancolie.

Sincères
condoléances

DECES

ESCULIE Jean
30 mars 2013

COUDERC Gervais
2 avril 2013

BATHEDOU Odile
13 avril 2013



INFOS MAIRIE

☎:05.34.27.68.20

adresse email
mairie.villematier@wanadoo.fr

SECRETARIAT MAIRIE ACCUEIL DU PUBLIC

Le mardi et vendredi
de 8h30 à 12h00 et de
15h00 à 18h00

Le mercredi
de 8h30 à 12h00 et
de 15h00 à 18h30

Les lundis et jeudis la
mairie est fermée au
public, les secrétaires
sont présentes dans les
locaux, ce qui vous
permet en cas d'urgence
d'obtenir des
renseignements.

EN JUILLET ET AOUT LA MAIRIE SERA FERMEE LE SAMEDI



BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS

La commune est
heureuse de vous
accueillir et vous invite à
vous présenter à la
mairie.

Afin de maintenir notre
fichier à jour nous vous
demandons de vous
munir de votre livret de
famille.



RECENSEMENT MILITAIRE

Les filles et garçons nés
en juillet, août,
septembre 1997
doivent se faire recenser
à la mairie avant le
30 septembre 2013
(mois anniversaire).

Vous devez vous munir
de votre carte d'identité
ainsi

que du livret de famille
de vos parents.

La mairie vous remettra
une attestation de
recensement.

Ce document sera
indispensable pour
s'inscrire aux examens
(BEP, BAC, permis de
conduire..)

et aux concours soumis
au contrôle de l'autorité
publique.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Ramassage en porte à
porte selon calendrier sur
inscription au
05.63.03.84.53



DECHETTERIE HORAIRE D'OUVERTURE

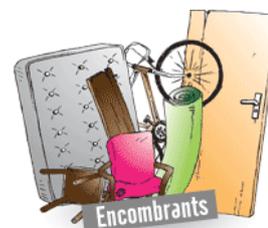
Zone d'Activités de
Pechnauquié
31340 Villemur
☎ : 05.61.74.40.87

Du Lundi au Vendredi
de 9h30 à 12h00 et de
13h30 à 18h00

Le Samedi
de 9h30 à 12h30 et de
13h30 à 18h00

le Dimanche
de 9h00 à 12h00 et de
13h00 à 17h00

Fermeture : Jeudi et
jours fériés



ECOLE INSCRIPTIONS

Pour inscrire votre enfant à l'école pour la rentrée de septembre 2013, veuillez vous présenter à la mairie avec votre livret de famille et le carnet de santé de l'enfant avant le 4 juillet.



ECLAIRAGE PUBLIC

Une tournée d'éclairage public est organisée mensuellement par l'entreprise CITEOS. Si vous constatez des pannes ou des anomalies veuillez le signaler à la mairie.



PETIT RAPPEL POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Les personnes qui ne sont pas encore en possession des bacs pour la collecte ni du calendrier doivent contacter la Communauté de Communes VAL'AIGO au 05.61.09.91.38. Toutefois si vous souhaitez seulement le calendrier il est à votre disposition à la Mairie.



POUR TOUT SAVOIR... NOUVEAU SYSTEME DE COLLECTE
DES DECHETS

ordures
ménagères



emballages
recyclables



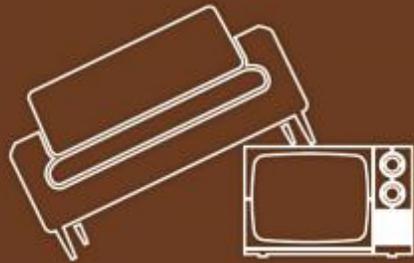
verre



déchets verts



encombrants



déchets
spéciaux



BRUITS DE VOISINAGE



NOUS RAPPELONS LES ARTICLES DE L'ARRETE MUNICIPAL

EN DATE DU 16 NOVEMBRE 1998 CONCERNANT LES BRUITS DE VOISINAGE

ARTICLE 3 :

Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, non soumises à une procédure de déclaration ou d'autorisation au titre de la législation sur les installations classées, sur le domaine privé, à l'intérieur de locaux ou en plein air, des outils, appareils ou engins bruyants de quelque nature qu'ils soient, doit interrompre ses travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

ARTICLE 4 :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques (...) ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h

ARTICLE 5 :

Les propriétaires et possesseurs d'animaux en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

ARTICLE 6 :

Les occupants de locaux doivent prendre toutes précautions pour que les bruits qu'ils engendrent eux-mêmes ou par l'intermédiaire d'une personne ou d'une chose dont ils ont la garde ne portent atteinte à la tranquillité du voisinage par leur durée, leur répétition ou leur intensité.



LA GARDERI'RE

C'est bientôt l'été ! Le soleil arrive,,,,,,. Les vacances approchent à très grands pas... Vacances bien méritées pour toute l'équipe et tous les élèves de l'école DIEUDE après une année scolaire fort dense.

Un grand merci tout d'abord aux élèves qui s'investissent dans la vie de la garderi're, un grand merci également à l'équipe qui encadre et anime cette garderie.

Bonnes vacances à tous et à toutes et au mardi 3 septembre pour une nouvelle rentrée scolaire avec une ouverture de classe et un agrandissement des locaux.



Pascaline Barbagallo

AVIE

Libérez-vous du temps et profitez d'un extérieur soigné et entretenu tout au long de l'année !

Vous avez des missions particulières à réaliser dans votre jardin comme de la taille, des plantations ?

APPELER AVIE 05 61 35 46 91



Vous souhaitez faire autre chose que votre ménage le samedi matin ?

Alors, dites adieu à votre aspirateur et à votre serpillère ! Et laissez nous faire !

APPELER AVIE 05 61 35 46 91



Depuis maintenant 12 ans, l'association Avie vous propose du personnel motivé afin de répondre à vos besoins de façon ponctuelle ou plus régulière. Vous bénéficierez des avantages fiscaux en vigueur.

Les services à domicile sont devenus de vrais métiers et « faire du ménage » demande plus de compétences professionnelles qu'on ne le croit (être autonome, prévoir, négocier...)

C'est pourquoi l'AVIE propose régulièrement à son personnel des formations sur les compétences professionnelles indispensables pour travailler dans de bonnes conditions au domicile des particuliers.

Notre association conventionnée par l'état répond à plusieurs missions : Accueillir des personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés, leur offrir des occasions de travail salarié en les mettant à la disposition de clients utilisateurs de services, assurer le suivi et l'accompagnement de ces salariés vers une solution durable en matière d'emploi, travailler en partenariat et en complémentarité avec les acteurs économiques et sociaux.

Nous sommes à votre disposition pour étudier vos besoins et formaliser au mieux votre projet.

ANTENNE HAUTE GARONNE : 05 61 35 46 91

ANTENNE TARN ET GARONNE : 05 63 91 90 09

Avec  **AVIE** choisissez l'économie sociale et solidaire



Le Comité des Fêtes de VILLEMATIER a le plaisir de vous présenter son nouveau bureau :

- *Présidente : Mademoiselle Anaïs BENTOGLIO*
- *Secrétaire : Mademoiselle Charline ZUCCON*
- *Trésorière : Mademoiselle Jennifer MAZERES*

Voici le calendrier des festivités estivales 2013 :

- ✚ **Le bal de la Saint-Jean et son feu auront lieu le samedi 22 juin (pique-nique et soirée animée par DANCE MUSIC 82).**
- ✚ **La FETE LOCALE aura lieu les 26/27/28 Juillet.**

Les programmes et le menu du repas de la fête (ci-dessous), vous seront distribués dans vos boîtes aux lettres.

**Comme tous les ans nous viendrons vers vous, lors de la traditionnelle...
« TOURNEE DES FLEURS »**

Nous espérons vous voir nombreux, afin de pouvoir continuer à animer le village, dans un esprit festif, bon enfant et ...100 % VILLEMATIER.

A bientôt

Votre COMITE

MENU du samedi 27 juillet

Apéritif « Jacqueline »
Tomates / Mozzarella
Cassoulet Le Vrai
Fromage
Croustade
Café
Vin rouge et rosé

Les réservations pourront être faites jusqu'au 17/07 auprès de Gina BENTOGLIO au 05.61.09.37.58.

Le prix est de 17 euros pour les adultes et 10 euros pour les enfants de -12 ans. Les chèques (au moment de la réservation) doivent être établis au nom du « Comité des fêtes de VILLEMATIER » et adressés à :

Gina BENTOGLIO
469 route de Navidals
31340 VILLEMATIER



COMITÉ DES FÊTES DE RAYGADES

Le Comité des Fêtes de Raygades vous remercie de votre participation à l'édition de sa fête de 2012 et vous propose de renouveler l'expérience sous le soleil, cette année, les 03 et 04 Août 2013.

Le Comité des Fêtes de Raygades souhaite également se présenter lors de la "tournée des fleurs" qui veut que les jeunes et moins jeunes du Comité apportent à chaque foyer une fleur, afin d'inviter les habitants du Hameau à la fête. Un échange, un sourire et pour ceux qui peuvent, un don permettant de financer le feu d'artifice qui clôture la fête.

Rendez-vous pour la tournée des fleurs du jeudi 01 Aout 2013 18 h au dimanche 04 Aout 2013.

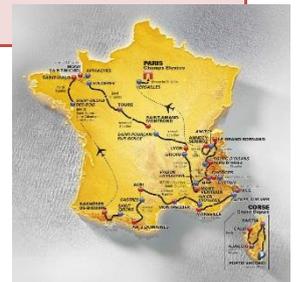


**Le Comité des Fêtes est heureux de vous présenter
le programme des festivités du cru de 2013**

SAMEDI 03 AOÛT 2013 – DÎNER DU PELOTON



- EPO.
- Le prologue Corse.
- L'étape du Sud-ouest.
- La récompense du maillot jaune.
- Le café des Champs Élysées.



Les inscriptions au repas se feront exclusivement à la salle communale de RAYGADES le :

Samedi 06 juillet 2013 de 09 h à 13 h.

Vous pourrez **réserver et régler** vos places pour le repas.

MAXIMUM DE 8 ADULTES PAR RÉSERVATION ET CE DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES

Aucune inscription téléphonique ne sera prise en compte.

23 h 00 : SOIRÉE DANSANTE animée par la disco mobile **PRONIGHT**

DIMANCHE 04 AOÛT 2013

11 h 00 : MESSE EN PLEIN AIR, suivie de l'apéritif concert avec l'orchestre **TUTTI FRUTTI**

15h00 : CONCOURS DE PÉTANQUE en doublette et ouvert à tous.

17h00 : CONCOURS CULINAIRE DE "CANNELES"

(Inscriptions et renseignements au 06 63 47 55 30, attention places limitées)

18h00 APÉRITIF CONCERT - BANDAS - et restauration sur place

22h00 : Reprise du bal avec l'orchestre **TUTTI FRUTTI**

23h00 : FEU D'ARTIFICE tiré par William Anthony



Chant Poésie Etoile de l'Aube

Mme Marie SOUMEILLAN
Fondatrice de l'association « CHANT POESIE ETOILE DE L'AUBE »
Sociétaire des poètes français
Médaille d'argent du «Courage, Mérite et Dévouement Français »
Chevalier d'honneur de France pour l'Italie
241, route de Raygades
31340 VILLEMATIER
TEL : 05/62/22/87/17

Des nouvelles du « Printemps des Poètes sous l'égide des « Poètes Français »
Organisé par l'association « CHANT POESIE ETOILE DE L'AUBE »
Assemblée générale, rapport moral, financier à consulter par les adhérents
Entourée de nombreux poètes Marie Soumeillan faisait salle comble
Ce samedi 23 mars 2013, au théâtre de Villemur sur TARN
Dans un cabaret poétique destiné au thème national « Les voix poètes »
Marie Soumeillan donne quelques lignes d'une introspection fine et pointue
De l'éternel recommencement dans son recueil
« PASSION D'AUTOMNE » :

J'enlèverai des ce matin
Le chagrin qui sous ta peau plisse
Une morsure qui t'hérise
En ta main tendant vers mon teint.....

Cueillant les émotions prodiguées par les aînés tels les cent ans de Nadal Rei
Les généreux talents de Jean Marie Rainelli (Chevalier des Arts et des lettres)
Pierre Gabarra, Margot, Michèle Griscelli, Jacqueline Maya, Monique Roussel, Georgette Simon, Albert Castamagna,
Marie Jeanne Leduc, François Taurine, Sonia Ducassé.Yves Coulon.

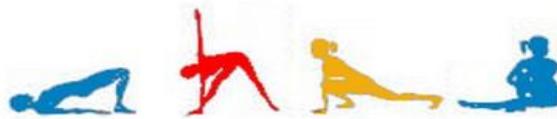
Sonia Ducassé à présenté le palmarès du concours scolaire, ce concours concernait les écoles élémentaires classes
C.M.1 C.M2 Emile de Rodat- Immaculée Conception il s'adressait à des élèves de 9 à 10 ans de nombreux prix
coupes, médailles diplômes ont récompensé les lauréats.

Etaient présents les Invités d'honneur suivant :
M. Didier Cujives Conseiller Régional
M. Jean Marc Dumoulin Conseiller Général,
M. Michel Anguille ancien maire de Montastruc la Conseillère.

Ce festival de poésie s'est terminé par un goûter,
C'est par un grand Merci à la Commune de Villemur sur Tarn et son aimable accueil, aux partenaires régionaux, que la
présidente a pris congés du public.
Pour les poètes intéressés par le concours international
« LE FLEURET POETIQUE DE MIDI PYRENNEES »
ils peuvent se procurer le règlement contre une enveloppe timbrée en écrivant à Mme Marie Soumeillan-
241, route de Raygades
31340, Villematier renseignements office de Tourisme : 05/34/27/97/40

Petit message : Il est possible de canaliser sa violence par les sports martiaux et l'art.

Yoga - Villematier



Bientôt, la section Yoga va prendre ses quartiers d'été, pour mieux vous retrouver à la rentrée (**semaine du 09 septembre 2013**).

Depuis 1995, dans la salle des fêtes de **Villematier, le jeudi soir de 18h30 à 19h45** les séances de yoga ponctuent le temps. L'enseignement du yoga répond à cette authenticité, en règle avec la tradition et en accord avec notre monde actuel.

Ici, chacun sur son tapis expérimentera au rythme des postures « asana », synchronisées par la respiration (pranayama), recentrées par la concentration (dharana), adoucies par la relaxation et dépassées par la méditation, un univers de Bien-être. Chaque séance viendra gratifier notre existence.

Pas besoin d'être souple ! Le yoga se dévoile et sort de ses arcanes pour nous livrer sa subtilité et se vérité ancestrale.

Sur la base du Hatha-yoga, ajusté à la connaissance, pour un yoga intégral.

Des stages ou ateliers d'approfondissement, une bibliothèque interne à la section, la formation de professeur par la Fédération Française de Hatha-Yoga en école régionale, l'actualisation des connaissances, sont les divers accès possibles à tout adhérent.

Pour plus d'information, vous pouvez joindre le professeur :

Martine ROUBINET par mail : roubinet.cyt@free.fr

Par téléphone : 06 76 92 91 98 ou 05 62 79 56 67

Site web : www.cytn.fr

Page Facebook : [Yoga Toulouse](#)



Trucs et Astuces

CÔTÉ MAISON :

Un nettoyage naturel pour votre carrelage

Utilisez du bicarbonate de soude, produit naturel et efficace. Versez 25 g de bicarbonate et 5 cl de vinaigre blanc dans 1,5 litre d'eau. Passez cette solution sur les dalles. Vous devriez retrouver un carrelage flambant neuf.

Protégez vos coussins

Afin que les taches ne s'incrument pas dans vos coussins, vaporisez un spray imperméabilisant sur les housses.

Simple, rapide et efficace.



Nettoyer un tableau Velléda

À force de l'utiliser, le tableau garde des traces tenaces. Pour en venir à bout, imbibez un morceau de coton de dissolvant pour vernis à ongles et frottez en le tableau. Essuyez ensuite avec un chiffon sec.

CÔTÉ CUISINE:

Présentation de céleri-branche, ciboule ou poireaux

Pour une présentation raffinée, façon asiatique... Faire tremper les tronçons de ces légumes fendus en "julienne" à chaque extrémité pendant 1 heure dans de l'eau glacée : ils vont boucler tous seuls, et se prêter aux plus jolis décors.

De bons biscuits encore moelleux

Dans un pot hermétiquement fermé, placez vos biscuits ainsi qu'un bout de pain. Vous pourrez ainsi garder leur fraîcheur pendant au moins 2 semaines.

CÔTÉ JARDIN :

Quelques astuces pour conserver son bouquet de fleurs

Ajouter 2 ou 3 gouttes d'eau de javel dans l'eau du vase, celles-ci éviteront la prolifération des bactéries.

Ne jamais laisser les fleurs hors de l'eau plus de 30 minutes

Dépoter et dépoussiérer un cactus sans se piquer

Pour les dépoter, prenez des précautions. Utilisez un morceau de journal ou de papier que vous couperez de façon à obtenir une bande de 5 cm de large.

Enroulez cette bande autour de la plante et soulevez-la en tenant le pot de l'autre main.

Pour dépoussiérer et donc nettoyer un cactus rapidement sans se faire mal, il suffit de passer un petit coup de sèche cheveux dessus. Ils seront aussi propres qu'au premier jour en quelques secondes seulement.



